



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contribution climat-énergie

Question écrite n° 36876

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur ses récentes déclarations relatives à la création d'une contribution climat-énergie. En effet, les transporteurs routiers s'inquiètent à la perspective de cette nouvelle taxe qui viendrait s'ajouter à la TICPE et à la nouvelle écotaxe poids-lourds, alors que le gazole est indispensable à leur activité. Il lui demande par conséquent de lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Afin de mieux tenir compte des émissions de carbone liées à la combustion des différentes énergies fossiles dans le cadre de la fiscalité énergétique, le Gouvernement a proposé une augmentation de la TICPE en fonction des émissions de CO₂ des produits taxés. L'article 20 du projet de loi de finances n'abroge pas la disposition offrant aux transporteurs routiers la possibilité de remboursement d'une fraction de la taxe perçue sur la consommation de gazole. Ces derniers continuent donc à bénéficier d'un taux effectif de 39,19 €/hl.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36876

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9393

Réponse publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 447